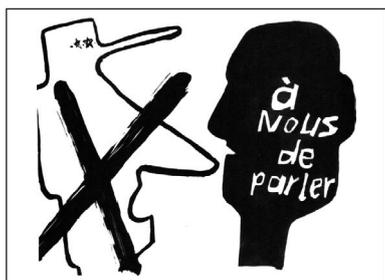


LE TERRITOIRE



50^e anniversaire de mai 68 ! P.2

R-Urban une résurrection récompensée P.3

Patrimoine isséen P.4

Quel futur pour le centre-ville de Sèvres ? P.5

Gare Lisch à Asnières... P.5

Les paulownias du Grand Paris P.7

POLLUTION



Tri ou pas ? P.8

Les « fils de pub » à la manœuvre P.6

SOCIÉTÉ

Vélos partagés P.3

Les cinq visages du Grand Paris P.7

Le chauffage au bois, une fausse bonne idée P.8



En juin 2016, la Seine quitte son lit et envahit l'île de Monsieur à Sèvres.

Encore un projet contestable !

La construction d'un équipement nautique sur l'île Monsieur à Sèvres pose diverses questions.

Construire un centre aquatique de cinq mille mètres carrés, ou plus prosaïquement une piscine avec un bassin intérieur et extérieur, sur la parcelle d'un terrain situé entre le contrebas du parc de Saint-Cloud et la Seine, est-ce légal ?

La réponse semble évidente en sachant que ce futur équipement va être construit sur le site classé de l'Île Monsieur ; ce

classement implique légalement la préservation de ce lieu « d'intérêt général » et l'obligation « de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante ». Malheureusement, l'évidence juridique ne l'est pas pour tout le monde étant donné que l'actuel président du conseil départemental des Hauts-de-Seine a décidé de passer outre ce classement en

suite page 2 ▶

Assemblée générale de l'association Val de Seine Vert

Samedi 24 mars 2018

Salle Alphonse Loubat, 9 Grande Rue, Sèvres (Tram : Musée de Sèvres)

• **15h** Assemblée statutaire : Rapport, vote, élection au CA (n'hésitez pas à candidater)

• **16h** Remue méninges : Préparer l'anniversaire des 50 ans de mai 68

voulant bâtir cet équipement. Et la commune de Sèvres a cédé à cette foucade en modifiant son plan local d'urbanisme afin de le rendre soi-disant possible.

Ce centre est-il nécessaire au bien-être des Sévriens, des Meudonnais, des Isséens et des Boulonnais ?

Il faut constater, tout d'abord, que chacune de ces communes dispose d'une piscine, parfois dénommée « espace aquatique », qu'ensuite, à sept stations de tramway de la future grande piscine, se trouve déjà un complexe de loisirs nautiques, celui de « L'Aquaboulevard ». Et qu'enfin, il est probable que le futur campus Vivendi, qui verra le jour sur la voisine île Seguin, comporte également le même type d'équipement.

ALORS CE PROJET EST-IL RAISONNABLE ?

Là encore la réponse découle de source puisqu'il suffit de savoir que l'île Monsieur est en zone inondable et par voie de conséquence le futur centre sera un jour ou l'autre sous l'eau.

Malgré toutes ces objections teintées à la fois de respect du droit et de bon sens, le projet se poursuit. À moins que le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, saisi par notre association, estime que le plan local d'urbanisme de Sèvres doit être annulé, notamment en raison du non-respect de la protection du site de l'île Monsieur.

Quelle que soit la décision du tribunal, il faut déjà retenir que le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine continue à vouloir créer des équipements sans se préoccuper de l'existant et sans avoir une vision globale de l'aménagement de cette partie de l'ouest parisien, voire de l'intégration dans le proche espace parisien. Et qu'à plus ou moins longue échéance la gestion de cet équipement reviendra au territoire Grand Paris Seine Ouest, puisque le département des Hauts-de-Seine est appelé à disparaître, les élus de cet établissement et les habitants en ont-ils bien conscience ?

Alain Mathioudakis

50^e anniversaire de mai 68 !

Alors que la question du lieu de mémoire sur l'île Seguin n'est toujours pas tranchée, se profile l'anniversaire des 50 ans de mai 68. Val de Seine Vert saisit cette occasion pour préparer un événement important.



Nous ouvrons une fenêtre pour regarder un moment historique qui a toute sa place dans un futur lieu de mémoire sur l'île Seguin ou sur le quartier dit du trapèze à Boulogne-Billancourt. Comment évoque-t-on mai 68 ? Faut-il se focaliser sur la journée du 18 mai, lorsque les syndicats appellent à la grève générale et que 10 millions de travailleurs arrêtent le travail ?

À Billancourt, sur le pont Daydé qui conduit à l'île Seguin, une banderole proclame alors : « Étudiants, enseignants, travailleurs, tous unis ». C'est l'alignement de ces planètes qui est à l'origine d'une évolution majeure de la société française.

UNE RÉTROSPECTIVE MULTIMÉDIA

Il faut réentendre la bande-son des flashes spéciaux de RTL, notamment, revoir les images des meetings géants sur l'île Seguin, qui déboucheront sur la loi Grenelle (première du nom)... Cette mémoire, qui n'est pas seulement une mémoire ouvrière, mérite d'être préservée dans sa complexité, avec son bruit, sa fureur et ses passions. Il faudra aussi donner une vision d'ensemble, rappeler le « mouvement du

22 mars », les enrégés de Nanterre, le 10 mai, la première nuit des barricades au Quartier latin à Paris...

Expo photos, lieu d'écoute des sons de l'époque, vidéos estampillées « télévision d'État » ou « collectifs en lutte », il y aura de quoi voir et entendre.

MAI 68, ES-TU LÀ ?

Nous voulons également nous projeter dans le futur, pour ce faire nous organiserons plusieurs temps de réflexions sur ce que nous pouvons faire de cet héritage. Qu'en est-il aujourd'hui de cette convergence entre étudiants, enseignants et travailleurs revendiquée il y a 50 ans ? Faut-il à nouveau « réinventer la vie » comme il était dit à l'époque ? En mai 68, tout un pays a pris la parole, remis en cause l'ordre établi et tourné une page.

Ensuite, il y eut le 30 mai, un million de personnes dans la rue derrière le général de Gaulle. Le 30 juin, le vote massif pour les députés gaullistes. Puis bien d'autres histoires, qui méritent d'être racontées. C'est notre patrimoine, notre héritage, à nous de le faire vivre.

Si vous souhaitez participer à la préparation de cet événement, contactez-nous : contact@valdeseinevert.org

Vélos partagés

Comme à Paris, les trottoirs de GPSO voient fleurir des bicyclettes colorées de plusieurs offres de vélos en libre-service ou « vélos sans borne ».

Comme leur nom l'indique, ces vélos partagés n'ont pas besoin de station sur la chaussée ou sur les trottoirs, comme les Vélib, puisqu'ils sont en accès et en dépose libres sur tout l'espace public.

Leurs noms : Ofo, Mobike, BlueGogo, Gobee.Bike... et ce n'est pas fini...

À ce jour, le déploiement de ces services n'est pas plus réglementé que l'usage de vélos privés dans les villes.

Techniquement, le service se base en général sur un antivol « connecté » qui bloque la roue arrière du vélo. Pour le déverrouiller, vous devez posséder un smartphone avec l'application du service. Il suffit ensuite de scanner le « QR Code » situé sur le vélo, l'antivol se déverrouille automatiquement et vous pouvez rouler puis déposer le vélo où vous voulez et le verrouiller par « QR Code ».

Les vélos sont ainsi dotés de puces GPS qui permettent de connaître en temps réel l'emplacement exact des vélos à proximité (à l'instar des scooters électriques « Cityscoot » bleus et blancs limités à Paris, Boulogne et Neuilly).

Les tarifs sont faibles, de l'ordre de 50 centimes pour une demi-heure de trajet. Cela s'explique sûrement par le fait qu'il n'y a pas d'infrastructure de stationnement connectée ni d'emprise réservée sur la chaussée et que les vélos sont de qualité médiocre, bien loin des Vélib à 3 000 € pièce ! L'auteur de ces lignes suppose également que la société compte revendre (à prix



© www.veelz.fr, le web magazine du vélo urbain

d'or ?) les informations agglomérées de déplacement des usagers...

IL N'Y AURAIT QUE DES AVANTAGES À CE MODE DE LOCATION ? PAS TOUT À FAIT...

Certes, pour l'utilisateur, il est beaucoup plus simple de pouvoir laisser le vélo à destination sans la contrainte de trouver une station avec des emplacements libres, mais pour que ces services soient utiles, il faut une quantité de vélos suffisante pour en trouver facilement.

C'est le cas en Chine (Chongqing, Pékin, Shanghai...) où des milliers de vélos sont disponibles, encombrants souvent l'espace public (voir photo)...

À Londres ou Amsterdam, une réglementation est mise en place pour réguler cette prolifération !

Pour le territoire de GPSO, après Boulogne-Billancourt, Issy et Vanves, l'offre Vélib s'étend maintenant à

Sèvres, Meudon et Chaville avec au total 63 stations Vélib (incluant des places de Vélib électriques).

Pour les « vélos sans borne », la contrainte des Vélibs exigeant des stations fixes limitées à certaines communes est levée, mais la faible qualité des vélos proposés sans dérailleur et sans réglage de la selle décourage les utilisateurs pour attaquer les côtes de Meudon, Sèvres, Saint-Cloud...

Soyons attentifs au développement de ce mode de transport écologique et partagé, qui amènera sûrement de nouveaux utilisateurs abandonnant leurs voitures pour les déplacements de proximité, mais veillons à ce que ce service respecte la place des piétons sur les trottoirs – à charge par exemple du dernier utilisateur d'un vélo (ou du fournisseur de l'offre) de subir les conséquences pénales d'un stationnement sauvage et illicite.

Remi Lescœur

R-Urban une résurrection récompensée

En mai 2016, nous nous élevions dans ces colonnes contre la destruction de l'agri-quartier de Colombes, R-Urban, remplacé par un parking. Vingt mois plus tard, il est temps de faire le point sur ce dossier, qui a commencé bien tristement mais qui finalement s'est résolu positivement.

En effet, durant l'été 2017, la ville de Gennevilliers a accordé à l'équipe animatrice de ce projet, l'Atelier d'Architecture Autogérée, un terrain afin qu'y soit réimplantée cette expérience. Et la magie a de nouveau fonctionné puisque les riverains se sont vite approprié le site, et même d'anciens utilisateurs de Colombes sont venus les aider,

permettant l'organisation d'ateliers, notamment de permaculture et d'éco-design. Et le 6 décembre 2017, cette démarche de résilience urbaine s'est vue attribuer un prix lors de la première édition des Trophées de l'innovation politique « *Innovations in Politics Awards* », délivrés par un jury de mille citoyens européens qui a souhaité récompenser un mouvement citoyen permettant de créer un nouveau modèle pour vivre, produire et consommer afin de ne pas perdre la bataille contre le réchauffement et le changement climatique.

VDSV

Patrimoine isséen

Alors que le patrimoine architectural et historique d'Issy-les-Moulineaux se réduit maintenant à une peau de chagrin, il reste néanmoins quelques lieux discrets et intéressants à protéger.

Tour à tour, carrière de craies, champignonnière, il s'agit de l'ancien relais des postes à chevaux d'Issy-les-Moulineaux, acheminant le courrier à Versailles. Situé 135 avenue de Verdun, anciennement géré par la ville et actuellement par GPSO, il reliait le relais de Vanves, disparu, au relais de Meudon, toujours existant et vendu par la ville à des particuliers.

Le relais des postes d'Issy, en bon état, a toujours son puits en fonctionnement et des anneaux au mur pour attacher les chevaux. C'est un assez beau bâtiment témoin de l'architecture de



la première moitié du XIX^e siècle. Il est occupé par les Espaces verts de la ville. Il serait classé « monument historique », mais nous savons tous que ce décret ne suffit pas toujours à protéger

un site de la fièvre bâtisseuse. Les deux derniers conseils municipaux ont évoqué la création d'un lieu de prière musulman, d'un espace culturel dédié à la culture musulmane ainsi que des locaux réservés au Clavim (Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux). Une commission a été constituée pour débattre de ces projets.

Aux dernières nouvelles, il n'y aurait pas destruction du lieu, mais un aménagement de l'existant.

Il convient de rester vigilants pour assurer sa pérennité.

Christiane Bernard

Pollution

Tri ou pas ?

« Il convient de rappeler qu'un incinérateur, même avec valorisation énergétique, doit être alimenté en quantités constantes de déchets, entrant ainsi en concurrence directe avec la prévention des déchets et la valorisation matière. » (extrait d'un document publié par FNE).

Le PRGD, le nouveau Plan régional de prévention et gestion des déchets de la Région Île-de-France, est lancé avec une concertation ouverte depuis plus d'un an. Il regroupe toutes les catégories de déchets y compris ceux du bâtiment. Il succède au PREDMA et d'autres avant, qui tous affichaient des objectifs de réduction avec des taux de collectes sélectives, mais hélas jamais atteints ! Les mises en décharge d'ordures ménagères brutes et d'encombrants, de déchets du bâtiment plus ou moins inertes se poursuivent dans l'Est de l'Île de France et ailleurs.

Des groupes de travail auxquels participent les associations se réunissent autour d'animateurs experts afin de produire, pour les différentes catégories de déchets, des objectifs chiffrés à horizon 2025, 2030. Autour des tables, pour la



première fois, des opérateurs thermiciens, représentants de groupes industriels spécialisés dans l'incinération et l'énergie, qui sont forcément intéressés par le pouvoir calorifique et la préparation de ces matières combustibles, source d'énergie inépuisable selon eux...

D'après TIRU, qui exploite l'usine Isséane d'Issy, « La source de combustibles reste abondante : chaque Français produit environ 1 kg de déchets ménagers par jour, soit 60 000 tonnes par jour en France, dont la moitié ne serait pas recyclable ». Si on comprend bien, l'autre moitié le serait ?...

Or, les taux de collectes sélectives stagnent et les refus de tri ont bon dos

pour finir dans les fours. L'enjeu obligé est la cogénération, c'est-à-dire de fournir de l'électricité et de la vapeur pour le chauffage urbain. Une demande qui se renforce et devient pressante. Les emballages recyclables mais non recyclés offrent une valeur calorifique facile pour répondre à ces besoins. Ils sont une source d'énergie fort convoitée pour alimenter les fours des usines.

putrescible de nos poubelles, pour la Par ailleurs, et cela semble décidé, l'accent sera mis sur la partie organique et méthanisation, afin d'extraire du biogaz et compost.

Quelle sera la part de la réduction en amont, et celle des collectes sélectives avec les différents tris matières pour le recyclage par rapport aux besoins d'énergie ? En dépit de ce dilemme, soumis in fine au vote des élus régionaux, la tarification incitative devra se donner les moyens d'être appliquée, formule plus juste calculée au poids de déchets produits, plutôt favorable aux producteurs de bons gestes de tri comme le voudraient l'Ademe et les écolos, un bon moyen pour réduire ces montages.

Gil Leparmentier

Quel futur pour le centre-ville de Sèvres ?

La mission de l'agence CoBe (architecte-urbaniste) pour la requalification du centre-ville de Sèvres s'est achevée fin novembre 2017 avec une réunion publique où elle a présenté ses derniers scénarios urbains, issus d'une démarche de concertation de plus d'un an.

Le travail des architectes-urbanistes est plutôt une réussite. L'exposé fut mené avec clarté par l'équipe. Les différents scénarii proposés tout au long de cette mission se sont modifiés, ont évolué, pour finir sur un dernier projet avec la création d'une place, la valorisation du marché, l'implantation d'une brasserie et d'un square de quartier.

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

Le dernier projet qui veut développer une qualité de vie et renforcer la convivialité du centre-ville afin qu'il devienne une polarité majeure de Sèvres ? Ou bien les nombreuses inconnues liées à la faisabilité technique, administrative et financière d'un tel projet ?

CAR PLUSIEURS QUESTIONS DE FAISABILITÉ RESTENT À APPROFONDIR :

- Quelles sont les attentes et besoins des services de police (dépendant du ministère de l'Intérieur), et leur souhait de laisser le commissariat sur l'emplacement actuel, ou le déménager sur Chaville ? Si le ministère de l'Intérieur

refuse de déplacer le commissariat, une bonne partie du dernier scénario de CoBe devient caduque.

- De même, le débat autour de la forme urbaine s'est focalisé sur la démolition ou non d'un plot de quatre logements privés et d'un commerce. Les habitants concernés, non informés sont désemparés de devenir un enjeu urbain, car une partie du scénario final détruit leurs logements. Pour la Mairie cela semble couler de source. Il faudra vérifier la volonté de coopérer des propriétaires des murs, et du prix qu'ils en demanderaient. Le sort des salariés du commerce ne fut évidemment pas évoqué...
- Pour le marché actuel, le démolir conduit à réinstaller la moitié des commerçants dans un nouveau lieu, et l'autre moitié en plein air. L'adhésion des commerçants au projet est-elle actée ?
- Le sujet de la station-service BP a suscité des oppositions et des confrontations. Les arguments opposés aux défenseurs d'une station-service portèrent moins sur la forme et la fonction urbaine que sur les évolutions

prévisibles de l'automobile. Là aussi le sort des trois salariés de la station ne fut évidemment pas évoqué...

- Et enfin tout cela à un coût... Le maire évoque une ressource tirée de la vente des parts de la SEMI au bailleur social I3F (signature effectuée le 12/01/2018), pour un montant de 34 millions d'euros, qui par un heureux hasard est proche des estimations avancées pour le projet du centre-ville. Ce rapprochement habile a paru satisfaire la salle. Mais les différences entre dépenses de fonctionnement et d'investissement dans un budget municipal ne sont pas des choses aisées à faire comprendre...

Les Sévriens réclament un projet vivant, concerté et tourné vers l'avenir. Au vu de la composition de l'auditoire des différentes réunions publiques, il va falloir suggérer à la Mairie d'organiser aussi des ateliers tournés vers les jeunes, qui étaient quasi absents de toutes les réunions publiques... C'est pourtant bien à eux que le projet s'adresse en premier!

Antoine Monnet

Gare Lisch à Asnières...

Le 12 décembre dernier, un drôle de spectacle sur la gare Lisch à Asnières... deux nacelles posaient un filet sur le toit et sur les côtés de l'ancienne gare.

La SNCF dit chercher une solution financièrement acceptable. Propriété de Réseau ferré de France, puis de la SNCF, la gare se meurt, abîmée par le temps, le manque d'entretien, les incendies et les intempéries.

L'association qui milite pour la restauration sur place de la gare, « Gare Lisch Renaissance », veut y voir un nouvel élan pour son projet de cité du voyage, un lieu mixte alliant culture et business. En attendant, l'association a décidé d'inscrire la gare Lisch sur la liste du patrimoine en péril de Stéphane Bern, en mission bénévole pour le président Macron.

AM



© association Gare Lisch Renaissance

Les « fils de pub » à la manœuvre

L'intercommunalité Grand Paris Seine Ouest s'est lancée dans l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal. Les associations (2 participants) et les entreprises (9 participants : Decaux, Insert, Clear Channel, Canalpub, Extenrionmedia, Meditransports...) étaient conviées à une réunion de travail, sous la direction de Jean-Jacques Guillet, vice-président de GPSO et maire de Chaville.

En matière de publicité, une certaine harmonisation est recherchée sur le territoire. Le conseil territorial a fixé les orientations le 21 décembre dernier, une enquête publique aura lieu à partir de juillet 2018 et la mise en œuvre est attendue pour début 2019. Jean-Jacques Guillet précise que le respect de ce calendrier serré est impératif car GPSO devra lancer, courant 2018, la procédure de mise en concurrence pour le prochain contrat de mobiliers urbains. Une consultation est aussi ouverte en ligne sur le site de GPSO.

Dans le langage publicitaire, on ne parle pas de « pub » mais d'« outils de communication extérieure » et les commerciaux sont certains que l'activité économique est proportionnelle à la taille et au nombre des dispositifs. Comprenant qu'ils ne sauveront pas les panneaux de 12 m², ils négocient de la publicité lumineuse et numérique, de plus petite taille, sachant que son impact est dix fois plus fort que le simple papier. Ils cherchent aussi à faire assouplir les dispositions interdisant l'affichage près des lieux patrimoniaux.

On apprend que moult réunions ont lieu hors de la présence d'associations de l'environnement. Ils ont manifestement l'habitude de travailler seuls entre professionnels et institutionnels, et le représentant de Val de Seine Vert, contestant les analyses des « fils de pub » se voit demander par ceux-ci avec insistance quelle est sa légitimité à assister à la réunion. La directrice juridique de l'Union de la publicité extérieure se soucie d'abord de permettre à ce que la disparition des panneaux de 12 m², prévue par la loi au profit maximal de 8 m², soit comptabilisée sans l'encadrement, ce qui permet de planter des panneaux dont la surface totale approche au moins les 10 m².

Par ailleurs, les Jeux Olympiques vont rendre cruciale la question des



bâches publicitaires temporaires. Elles peuvent être d'énormes dimensions. La pression des annonceurs va être maximale.

LA SITUATION ACTUELLE

Une part importante du territoire étant interdite de publicité : Marnes-la-Coquette, Chaville, Ville d'Avray et Sèvres sont peu, voire très peu, impactées par la publicité, elles sont dotées de règlements assez restrictifs et bénéficient maintenant de la protection du périmètre délimité d'abord de Versailles-Trianon (s'étendant sur plus de 5 000 mètres).

Pour la publicité sur le domaine privé et ferroviaire (hors quais des gares) : Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray, sans publicité ou presque ; Sèvres, Vanves et Chaville, une douzaine de dispositifs ; Meudon, une quinzaine de dispositifs essentiellement sur le domaine ferroviaire ; Issy les Moulineaux, une quarantaine de dispositifs ; Boulogne-Billancourt, près de 80 dispositifs. Soit un total de l'ordre de 170 dispositifs de 8 et 12 m².

POLLUTION GÉANTE SUR LA SEINE

L'écran géant de 800 m² en extérieur de La Seine musicale continue d'afficher des publicités de 11 heures du matin à 11 heures du soir. La luminosité de cet écran est perçue à 3 kilomètres par des riverains d'Issy-les-Moulineaux. Il diffuse en continu des publicités en dehors de toute légalité.

Pollution visuelle, pollution lumineuse (l'impact écologique de la pollution lumineuse est de plus en plus reconnu et intégré dans les politiques publiques ; la ville d'Olsztyn (Pologne) a décidé d'éteindre sa plus grande tour après avoir constaté qu'elle perturbait la migration des oiseaux. Les insectes nocturnes sont notamment attirés par les lumières et meurent d'épuisement) et illégalité, car ce dispositif est en dehors de toute réglementation.

L'architecte de La Seine musicale, Shigeru Ban, confiait « C'est vrai. Contrairement à la plupart des musées, pensés comme des boîtes noires, les bâtiments publics que je conçois sont toujours connectés à la ville. Les gens doivent s'y sentir invités. C'est pour cela que j'ai imaginé cette baie vitrée, qui bascule de façon à ce que l'esplanade se poursuive à l'intérieur du bâtiment. **Pour la même raison, j'ai fait installer sur la façade un écran géant sur lequel j'espère que les concerts seront retransmis.** »

En fait de retransmissions des spectacles, la Fnac, Renault et Coca-Cola notamment déroulent leurs pubs.

Des riverains ont lancé une pétition sur change.org. www.change.org/p/pollution-ecran-seine-musicale. Val de Seine Vert s'y associe et se réserve la possibilité de déposer un mémoire au tribunal administratif si le maire de Boulogne-Billancourt, président de GPSO, n'usait pas de ses pouvoirs de police.

Frédéric Puzin



Val de Seine Express

LES CINQ VISAGES DU GRAND PARIS

Mon premier est le GRAND PARIS, un projet urbanistique qui englobe Paris et la petite couronne (92, 93, 94).

Mon deuxième est le GRAND PARIS EXPRESS, un nouveau métro automatique qui fait le tour de la capitale en interconnectant différents moyens de transport. Il est mis en œuvre par la SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS, c'est **mon troisième**.

Mon quatrième est PARIS MÉTROPOLE, un syndicat de maires qui réfléchit au devenir du Grand Paris.

Mon cinquième est GRAND PARIS AMÉNAGEMENT, encore un syndicat mais qui regroupe des promoteurs et des élus de toute l'Île-de-France pour conduire des projets urbains.

Hors compétition : L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS, un groupement d'intérêt public, plus « scientifique » créé en 2010, qui semble actuellement en sommeil.

Il y a enfin les nouvelles structures qui découlent du Grand Paris, comme, par exemple, les établissements publics territoriaux (EPT) qui ont remplacé les intercommunalités et qui sont en passe d'absorber les départements. Et mon tout ?

Mon tout est le Grand Paris, un gros machin avec de multiples facettes. Trop compliqué ? Trop confus ? Trop mouvant ? Peut-être, d'autant que toutes ces structures peinent à s'ouvrir à la société civile. En attendant, c'est là que se construit la ville de demain, nous devons en être.

Luc Blanchard

Chargé de mission Grand Paris à FNE-IDF. Je siège depuis décembre 2017 au conseil de développement de GRAND PARIS AMÉNAGEMENT, au titre de France nature environnement.

L'image du moment

Les paulownias du Grand Paris

En septembre 2016, nous notions que la réalisation du nouveau métro automatique qui ceinturera Paris s'accompagne d'un dispositif artistique. Thierry Boutonnier, artiste plasticien, prépare la plantation d'un paulownia, arbre originaire du nord de la Chine, dans chaque gare du futur Grand Paris Express. Les plants de paulownias, mis en culture par des volontaires, ont été transplantés en novembre 2017 dans le quartier des Groues à Nanterre. C'est là qu'ils poursuivront leur croissance en attendant l'achèvement des gares.

Luc B.

Abonnement • adhésion

Je m'abonne à ÉCHO VAL DE SEINE sans adhérer à l'association

Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

Adhésion simple (20 €) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 30 €

Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 35 € ou plus

Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement Écho Val de Seine (10 €) = 12 €

L'adhésion est déductible fiscalement.

À retourner à VAL DE SEINE VERT
2, rue Dr Gabriel Ledermann
92310 Sèvres

Nom

Prénom

Adresse

.....

Courriel

Le chauffage au bois, une fausse bonne idée

En Ile-de-France, le bois représente 5 % de l'énergie utilisée pour le chauffage. 200 000 ménages l'utilisent tous les jours et 600 000 l'utilisent pour une flambée d'agrément (ADEME 2015). Première énergie utilisée jusqu'au XVIII^e siècle, et actuellement première énergie renouvelable au monde selon l'Agence Internationale de l'Energie, elle est issue de la forêt métropolitaine qui s'étend sur 17 millions d'hectares soit 27 % de l'hexagone. Le chauffage au bois est encouragé par les collectivités territoriales, État, Régions et agences de l'énergie. Évaluons ses impacts environnementaux.

LE BOIS EST-IL UNE ÉNERGIE RENOUELABLE ?

Une énergie est dite renouvelable quand la quantité d'énergie consommée se renouvelle à l'identique au bout d'un temps relativement court à l'échelle humaine, quelques années à quelques dizaines d'années. Pour une combustion, le gaz carbonique (CO₂) libéré est à nouveau capté par la source renouvelable, ici le bois. La reconstitution à l'identique d'un espace boisé coupé pour le chauffage est étudiée par des laboratoires de l'INRA et la Commission environnement de l'Union européenne. Les scientifiques montrent que le temps de

renouvellement forestier est trop long et devient aléatoire en raison des changements climatiques. Outre cela, la disparition des forêts sur la planète s'accélère. Selon le dernier rapport 2016 de la FAO, 12 à 15 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année, soit la surface de la Belgique. Or, forêts et océans sont les deux grands capteurs de CO₂ (puits de carbone). Avec le réchauffement climatique, les eaux captent moins de CO₂ et les forêts en disparaissent moins aussi. En définitive, le bois se renouvelle mais son utilisation est trop massive pour qu'il soit reconstitué à l'identique rapidement.

LE CHAUFFAGE INDUSTRIEL AU BOIS SE DÉVELOPPE

Plus de cent projets et réalisations de centrales de chauffage au bois sont en cours en Ile-de-France, telles celle de Roissy-Charles de Gaulle (30 000 tonnes/an), Sevran (25 000 t/an), Saint-Denis (48 000 t/an)... La production francilienne et celle des régions périphériques ne suffiront pas et il faudra importer du bois d'Afrique, d'Amérique du sud, du Canada, de Finlande ce qui amplifiera la déforestation de la planète.

LE CHAUFFAGE AU BOIS DÉGRADE LA QUALITÉ DE L'AIR

Selon AIR PARIF, l'observatoire indépendant de la qualité de l'air, ce mode

de chauffage est responsable de 88 % des particules émises par le secteur résidentiel. Ces particules et celles issues des autres secteurs économiques : transports, industries, agriculture, sont responsables en France de 48 000 décès anticipés selon l'OMS. Ceci se traduit pour notre région par plus de 10 000 décès prématurés, mais aussi par une recrudescence des pathologies respiratoires (bronchites, broncho-pneumonies chroniques obstructives, asthmes, cancers pulmonaires) et cardiovasculaires (ischémies vasculaires et cardiaques). En termes financiers, un rapport sénatorial de 2015 (Husson-Aichi n° 610) fait état d'un coût pour la collectivité d'environ 1 500 euros par citoyen et par an, soit 67-90 milliards d'euros/an.

Bien que globalement la forêt française soit bien gérée, le chauffage au bois augmente les gaz à effet de serre et diminue un puits de carbone important pour la planète. Les effets des poussières et particules sur la santé doivent être massivement réduits. Pour cela, il est nécessaire de limiter le développement des centrales de chauffe au bois et de préconiser pour les particuliers de coupler leurs poêles à bois avec un filtre à particules sur la cheminée, comme en Suisse où c'est obligatoire.

Michel Riottot



© www.fotome.lia.com

ÉCHO VAL DE SEINE

2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES

Éditeur

Val de Seine Vert, association agréée pour la protection de l'environnement

Contact: contact@valdeseinevert.org

Directeur de la publication

Alain Mathioudakis

Comité de rédaction

Luc Blanchard, Serge Brière, Ellgè, Naïk Guezal, Gil Leparmontier, Nicole Matrand, Antoine Monnet, Michel Riottot

Mise en page: Philippe Larminie

Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie, ISSN 1165-7124
N° de commission paritaire : 0621 G 84983

SIRET 404 151 243 00031

Numéro tiré à 500 exemplaires